



Vous souhaitez conclure un PACS ?

Une démarche [simple](#) :

➤ **Les documents à remplir :**

- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (cerfa N°15725*03)
- Convention-type d'un pacte civil de solidarité (cerfa N°15726*02)
- Liste des pièces justificatives demandées pour conclure le PACS

➤ **Ces documents sont à retirer en Mairie ou à demander à mairie@neuville-st-vaast.fr .**

➤ **Les échanges dématérialisés sont privilégiés pour la constitution du dossier.**